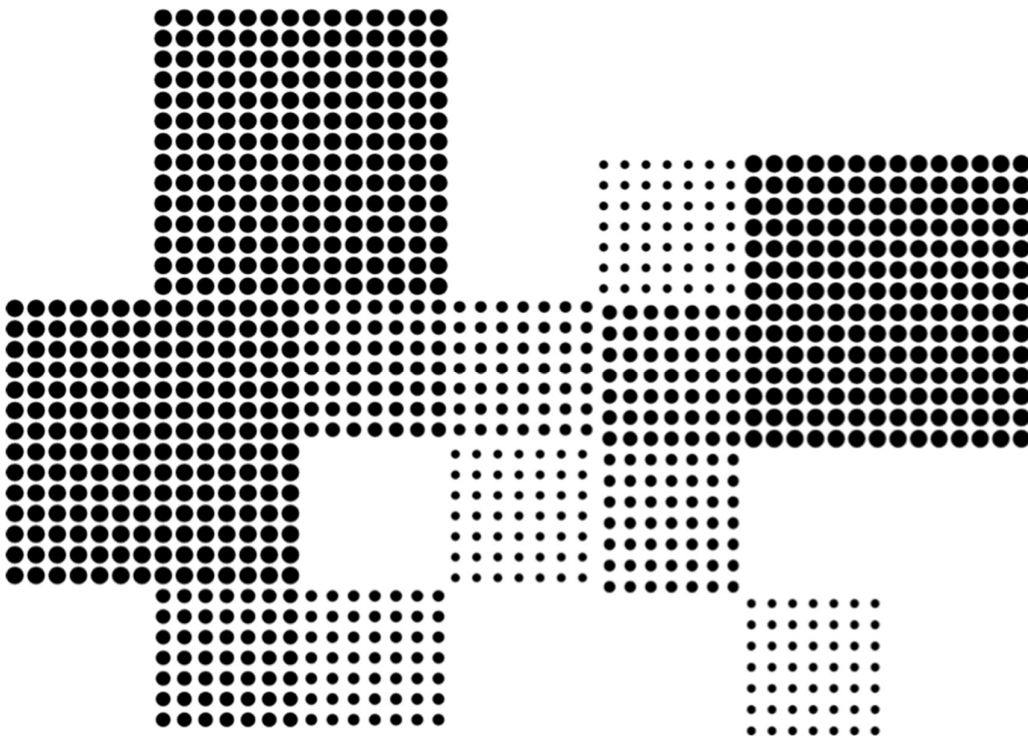




**Le 23 août 2024**

*publication numérique des actes administratifs*

# DECISIONS DU MAIRE



---

**DECISIONS DU MAIRE, publication du 23 août 2024**

**SOMMAIRE**

---

149	19/08/2024	Mise en place d'une nouvelle solution de téléphonie commune déléguée TRQ- Abonnement téléphonique LINKT
-----	------------	--

**Objet : Mise en place d'une nouvelle solution de téléphonie commune déléguée de Triquerville - Abonnement téléphonique LINKT**

Le Maire de PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°111 du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 déléguant ses pouvoirs au Maire, et notamment le point n°4, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'une nouvelle solution de téléphonie est mise en place à la mairie déléguée de Triquerville et qu'il convient donc de souscrire un contrat d'abonnement type OVH ou LINKT,

Vu la proposition de contrat faite par la société LINKT pour un abonnement téléphonique, installée à la mairie déléguée de Triquerville pour une durée de 3 ans, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception,

**DÉCIDE**

DE PASSER avec la Société LINKT, un contrat d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 jusqu'au 31 août 2026 pour l'abonnement téléphonique LINKT, pour un montant de 90 € HT annuel,

D'IMPUTER la dépense correspondante sur le budget en cours et suivants.

Fait à Port-Jérôme-sur-Seine,  
Le 19 août 2024

**Pour le Maire et par délégation  
Le Maire délégué de Triquerville,**

Catherine RACINE





Hôtel de Ville - Place d'Isny - BP 29  
Notre-Dame-de-Gravenchon - 76330 PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE